Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260615-S02-BC-98-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/06/2026
Mise ne ligne le 17/06/2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 98/2026
SÉANCE N°2 DU 15 JUIN 2026

FONDS D'AIDE AUX UTILISATEURS SPORTIFS DE L'ESPACE MAYENNE (FAUSEM) 2026 – NOUVELLE DEMANDE

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 9 juin 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Madame Isabelle Fougeray, première vice-présidente puis de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents
Florian Bercault (à partir de 17 h 14), président ; Isabelle Fougeray, Tony Echelard, Corinne Gougeon, Fabien Robin, Marie Er-Rafiqui, Patrick Pavard, Claire Le Cornec, Ingrid Walkowiak (jusqu'à 18 h 48), Sébastien Destais, Nadège Davoust, Nicolas Deulofeu, vice-présidents ; Olivier Barré, Céline Loiseau, Antoine Caplan (jusqu'à 18 h 53), Geneviève Pham Sigmann (à partir de 17 h 16 et jusqu'à 18 h 45), Jean-Marc Chanteau, Sylvie Ribault, Louis Michel (jusqu'à 19 h 31), Nathalie Foret-Vettier, Eric Morand (jusqu'à 18 h 49), Patrice Morin et Eric Paris, membres du bureau.

Était représenté
Jean-René Ladurée, a donné pouvoir à Florian Bercault, Christine Nadau a donné pouvoir à Tony Échelard, Julien Brocail a donné pouvoir à Jean-Marc Chanteau, Ingrid Walkowiak a donné pouvoir à Isabelle Fougeray (à partir de 18 h 48), Antoine Caplan a donné pouvoir à Céline Loiseau (à partir de 18 h 53), Geneviève Pham Sigmann a donné pouvoir à Claire Le Cornec (à partir de 18 h 45), Eric Morand a donné pouvoir à Fabien Robin (à partir de 18 h 49), Gwénaël Poisson a donné pouvoir à Corinne Gougeon

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 16 juin 2026.

N° 098 / 2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2026

FONDS D'AIDE AUX UTILISATEURS SPORTIFS DE L'ESPACE MAYENNE (FAUSEM) 2026 – NOUVELLE DEMANDE

Rapporteur : Céline Loiseau

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121 29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 31/2026 du conseil communautaire du 4 mai 2026 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

Vu la délibération n° 81/2011 du conseil communautaire du 21 juin 2021 portant sur la création du fonds d'aide aux utilisateurs sportifs de l'Espace Mayenne et de son règlement,

Vu les délibérations du conseil communautaire n°143/2022 du 21 novembre 2022 et n°98/2023 du 19 juin 2023 portant sur la révision du fonds d'aide aux utilisateurs sportifs de l'Espace Mayenne,

Vu le budget primitif 2026 adopté le 15 décembre 2025,

Considérant que Laval Agglomération souhaite participer aux frais de location de l'Espace Mayenne supportés par les associations sportives du territoire communautaire ou les organismes extérieurs lors d'un déroulement d'événement sportif,

Après avis de la commission culture sport,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le bureau communautaire décide par application du règlement d'attribution du fonds, d'affecter ainsi qu'il suit le montant à prélever sur le fonds d'aide aux utilisateurs sportifs de l'Espace Mayenne sportif d'un montant de 19 434,78 €.

Événement	Organisateur	Montant de la participation
Championnat d'Europe senior de difficulté et vitesse et étape Coupe du Monde de para-escalade Du vendredi 28 au dimanche 30 août 2026	GRAL (association Grimper en Agglomération Lavalloise)	19 434,78 €
TOTAL SUBVENTION ATTRIBUÉE		19 434,78 €

Article 2
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4
Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault